

Article de lancement & du diagnostic du PLUi



Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement la **Communauté de communes Petite Montagne**, créée en 2008, s'est engagée depuis 2018 dans une démarche d'envergure : l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

C'est quoi un PLUi ?

En bref, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Petite Montagne est un document d'urbanisme qui s'inscrit dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Lédoniens en traduisant en règles d'urbanisme les orientations et objectifs de celui-ci. Le PLUi permettra également de définir **les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années** tout en prenant en compte les principales évolutions législatives : évolution du code de l'urbanisme, Lois Grenelle, Loi ALUR ...

Le PLUi régleme la occupation des sols du territoire intercommunal via la détermination de règles de construction applicables aux 23 communes de la Communauté de communes Petite Montagne. C'est aussi un outil indispensable à la concrétisation d'une politique d'aménagement concernant :



Le logement



La démographie



Le commerce et les équipements



La ressource en eau et la gestion des déchets



Les risques technologiques et naturels



La transition énergétique



Le paysage et le patrimoine



Le tourisme



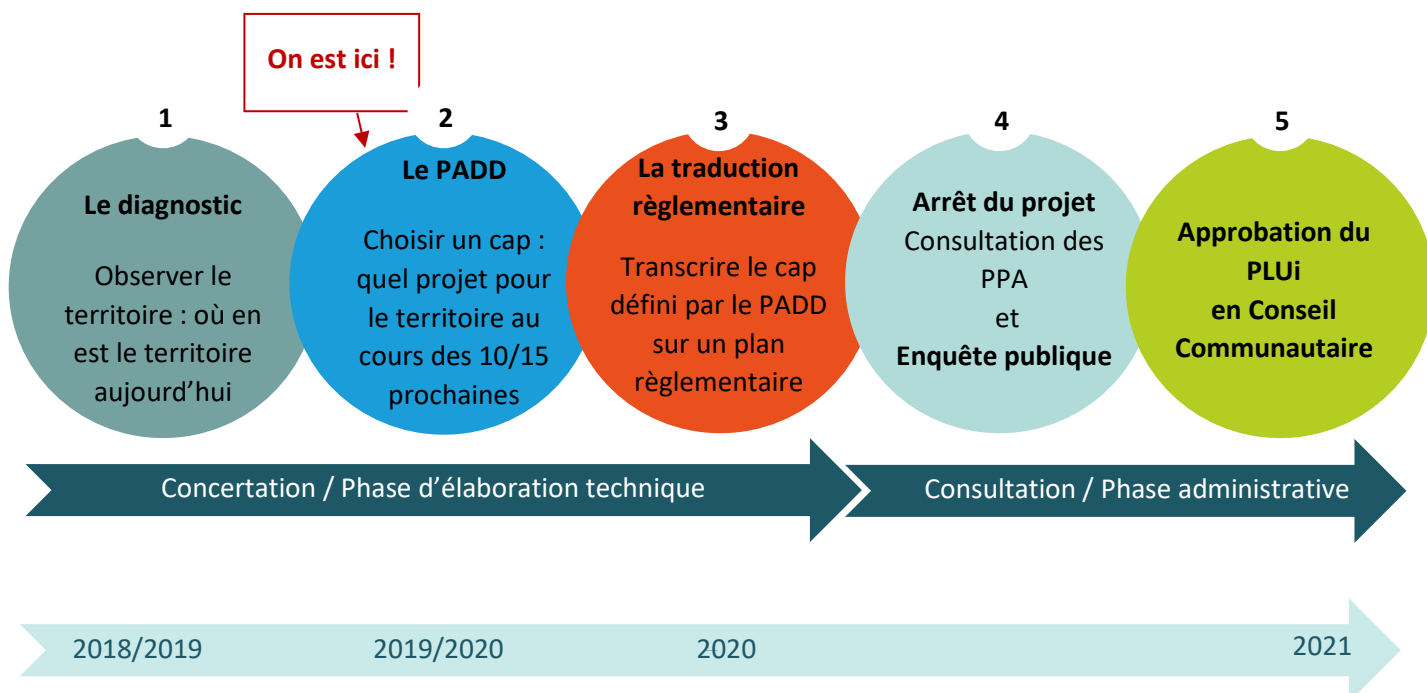
La mobilité



L'économie

Le PLUi se construit en 3 étapes avant son arrêt : **le diagnostic territorial** (environnemental et urbain), **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et la partie réglementaire : traduction des orientations d'aménagement (PADD) par **la rédaction d'un règlement et la création d'un zonage qui définit parcelle par parcelle l'usage du sol** (agricole, sanctuarisé, urbanisé, à urbaniser etc.).

Quel planning pour le PLUi Petite Montagne ?



PLUi, suis-je concerné(e) ?

Si vous êtes un habitant des 23 communes du territoire, un acteur économique, un usager récurrent, un citoyen engagé, un acteur associatif, un retraité, un jeune actif, un parent, un étudiant, **vous êtes concerné(e)s par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Petite Montagne.**

Le PLUi Petite Montagne : un projet partagé et concerté !

Afin de parvenir à **un projet sensible aux préoccupations des habitants du territoire** de Petite Montagne, la Communauté de communes a fait le choix d'organiser des **rendez-vous de concertation à destination du grand public**. Chacun pourra ainsi participer à l'élaboration du projet et partager sa vision du territoire pour les 15 prochaines années. Ces temps de concertation seront complétés par **une exposition publique itinérante et une information continue sur la page internet dédiée au PLUi Petite Montagne** <https://www.petitemontagne.fr/environnement-et-urbanisme/urbanisme/> et via des **articles de presse**. Enfin, chaque habitant pourra faire entendre sa voix tout au long de la démarche grâce à la mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté de communes.

LE DIAGNOSTIC DU PLUi PETITE MONTAGNE

Le diagnostic territorial est une photographie du territoire qui permet à la fois de faire un état de l'aménagement et de l'environnement et d'en tirer les enjeux du PLUi.

Le rapport de présentation, dans lequel se trouve le diagnostic territorial et l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a été construit en 3 parties.

1. Les dynamiques environnementales, paysagères, urbaines et le cadre de vie



Le territoire est structuré par des milieux remarquables naturels : 180 km de cours d'eau, 57% du territoire est couvert par des forêts et seulement **1% du territoire est artificialisé**. Ces réservoirs de biodiversité constituent la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire de Petite Montagne.

Les enjeux liés à la Trame Verte et Bleue, l'agriculture et les forêts

- La protection des réservoirs de biodiversité ;
- La conservation des réseaux bocagers structurants ;
- Le maintien de la qualité des cours d'eau ;
- La préservation des milieux humides.



Le territoire est riche d'un patrimoine bâti institutionnel et vernaculaire avec 21 monuments historiques, un site patrimonial remarquable sur la commune d'Arinthod et le village.

Les enjeux liés au paysage et patrimoine

- La préservation des entités paysagères (environnement naturel ou bâti) ;
- La réhabilitation du bâti historique dans la charte architecturale locale ;
- Le maintien de la qualité des entrées de ville ;
- La valorisation des espaces agricoles et forestiers.

2. Le profil des ménages et l'organisation fonctionnelle du territoire



La Communauté de communes Petite Montagne connaît **un ralentissement de sa croissance démographique depuis 2010, malgré un solde de migratoire positif** (accueil de population venu de l'extérieur du territoire). La tendance de diminution et du desserrement des ménages observée à l'échelle nationale traduit également une évolution des modes de vie dans le territoire de Petite Montagne.

Les enjeux socio-démographiques

- Le maintien du niveau démographique actuel et la réponse aux besoins de la population ;
- L'anticipation du phénomène de vieillissement (adaptation de logements, services etc.) ;
- L'enrayement de la dynamique démographique négative dans les bourgs centre et relais ;
- La prise en compte de l'augmentation des petits ménages dans les choix d'aménagement.



Le parc de logements est confronté au phénomène de vacance, en augmentation depuis la fin des années 90, notamment dans le bourg centre et les bourgs relais, et au vieillissement du bâti dont la moitié a été construite avant 1970.

Les enjeux liés au parc de logements

- L'amélioration du parcours résidentiel notamment pour les jeunes travailleurs et retraités ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées en perte de mobilité (résidences intergénérationnelles...) ;
- La résorption du parc de logements vacant ;
- L'amélioration des performances énergétiques du parc de logements.



Le territoire de la Communauté de communes Petite Montagne abrite 1692 emplois (2015) dont 687 sur la commune d'Arinthod, ce qui fait d'elle le premier bassin d'emploi du territoire devant Val-Suran (293 emplois).

Les enjeux économiques du territoire

- Le développement de l'économie présente (ensemble des productions et consommations sur le territoire : habitants, touristes, travailleurs etc.), du tissu social et solidaire ;
- Le développement d'activités économiques au sein du tissu urbain résidentiel ;
- La pérennisation du tissu d'emploi local (industrie, agriculture, artisanat) ;
- La diversification économique par l'installation de nouvelles entreprises innovantes (tiers-lieux etc.).



S'ajoute à l'éloignement des grands axes **de communication**, une seule ligne de desserte du réseau Mobigo sur le territoire Petite Montagne. De fait, seulement **2% de la population se rend au travail en transports en commun. 84% des actifs ayant un emploi ont un usage solitaire de leur voiture (autosolisme) pour leurs trajets pendulaires (domicile-travail).**

Les enjeux de la mobilité

- L'encouragement des déplacements alternatifs à l'autosolisme ;
- La prise en compte des nouvelles mobilités dans les futurs aménagements (vélos, véhicules électriques etc.) ;
- La mise en œuvre du programme de déploiement du Haut Débit (création d'espaces de coworking, télétravail) pour réduire les flux domicile-travail (pendulaires) ;
- L'amélioration de l'accessibilité au territoire et notamment aux commerces des bourgs centre et relais.



L'offre d'hébergements touristiques de plein air domine largement le marché avec 66% des lits marchands contre 6% pour l'hôtellerie. La part des **résidences secondaires est largement représentée avec environs 22% du parc de logement** contre 10% à l'échelle du département.

Les enjeux du tourisme

- La mise en tourisme des sites naturels, urbains et patrimoniaux ;
- L'augmentation du nombre d'hébergements touristiques et leur diversification ;
- Le développement du tourisme « 4 saisons » ;
- La professionnalisation de la filière : renforcer la signalétique, harmoniser la communication, mettre en valeur l'identité du territoire (savoirs-faires, AOC/AOP, artisanat).



Le territoire est doté de nombreux équipements et services pour les personnes âgées en perte d'autonomie malgré une offre médicale, plus large, assez faible. Le tissu associatif est dense offrant ainsi une palette culturelle importante aux habitants du territoire. Comme à l'échelle nationale, les centres-bourgs sont en perte de vitalité dû à une croissance importante de l'offre commerciale et de services à l'extérieur de ces derniers. Pour pallier cet effet négatif sur l'attractivité des territoires, deux projets de revitalisation dans les communes d'Arinthod et de Val-Suran sont en cours.

Les enjeux liés aux équipements et services

- La résorption de la vacance commerciale en rez-de-chaussée dans les cœurs de bourgs centre et relais ;
- Le maintien du rôle des bourgs centre, relais et des communes équipées ;
- L'amélioration de la couverture d'équipements médicaux ;
- Le maintien à domicile des personnes vieillissantes par le développement de commerces et services nomades.

3. Les performances et pressions environnementales du territoire



Grâce aux énergies renouvelables du territoire que sont **l'hydroélectricité, les bois-énergie, l'énergie solaire et la méthanisation, la production d'énergie locale est en constante augmentation depuis 2008 dans le Pays Lédonien**. La composition du territoire Petite Montagne est propice au **développement d'un mix-énergétique**, notamment dans le secteur résidentiel.

Les enjeux de la transition énergétique

- La réduction des consommations énergétiques ;
- La lutte contre les risques de précarité énergétique des ménages ;
- Le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux ;
 - ➔ La promotion de petit éolien
 - ➔ Le développement du solaire thermique et photovoltaïque...



Le territoire est encadré par le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (2015-2020) et une gestion locale de bassins. La Communauté de communes est riche en **eau souterraine de bonne qualité** et également en eau de surface, malgré un risque de pollutions aux nitrates. Les risques de mouvements de terrain sont quant à eux encadrés par un **Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn)**.

- Les enjeux liés aux risques naturels et technologiques ;
- L'amélioration de la connaissance des cavités souterraines ;
- La maîtrise de l'imperméabilisation des sols ;
- La préservation des éléments empêchant naturellement les glissements de sols ;
- Un développement garant de la préservation de la ressource quantitative en eau.